



Jiminyconseil

Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

Les prestations proposées par Jiminyconseil

- Le conseil patrimonial -

Le conseil patrimonial prend la forme d'une consultation écrite qui identifie les mesures permettant d'optimiser la détention du patrimoine de la personne vulnérable et/ou de sa famille en fonction des spécificités de leur situation et de leurs objectifs.

Trois étapes sont nécessaires :

- L'entretien de recueil des éléments
- La constitution et la rédaction de la consultation
 - Inventaire du patrimoine et des ressources
 - Analyse de la situation intégrant les contraintes et les objectifs
 - Préconisation en vue de l'optimisation du patrimoine
 - Détermination du patrimoine "cible"
- L'entretien d'explication et de synthèse
 - Présentation et échanges autour de l'analyse et des préconisations
 - Définition du "plan d'action patrimonial" pour la mise en œuvre des solutions retenues

Le conseil patrimonial fait l'objet d'un devis d'honoraires

- Le conseil en investissements -

Le conseil en investissement a pour objectif d'adapter les investissements aux objectifs et au projet de vie de la personne vulnérable et de sa famille.

Il prend deux formes différentes :

- La mission d'audit (*honoraires sur devis*)
 - Audit des investissements actuels
 - Propositions écrites d'optimisation du patrimoine du point de vue des investissements
- La mission de courtage - Placements financiers, investissements immobiliers, diversification patrimoniale (*commission à la charge des établissements*), prestations obsèques
 - Recherche et sélection des produits adaptés
 - Mise en œuvre des investissements
 - Suivi des placements financiers réalisés
 - Veille concurrentielle, juridique et fiscale.

- L'assistance patrimoniale -

Jiminyconseil peut vous accompagner de façon ponctuelle ou régulière grâce à l'assistance patrimoniale qui regroupe les prestations suivantes :

- La mise en œuvre du plan d'action patrimonial
 - Accompagnement dans la mise en œuvre des solutions validées lors d'une consultation patrimoniale, en partenariat avec vos autres interlocuteurs
 - Suivi de la réalisation des objectifs patrimoniaux
- L'accompagnement fiscal et social
 - Déclaration et calcul de l'Impôt sur les revenus
 - Déclaration et calcul de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune
 - Compte rendu de gestion annuel
 - Requêtes à destination du juge des tutelles
- L'accompagnement patrimonial
 - Suivi de l'ensemble des investissements
 - Consolidation des actifs financiers
 - Veille juridique fiscale
- La rédaction du testament
 - Recueil des éléments
 - Elaboration d'un projet
- Le mandat de protection future
 - Elaboration d'un projet de mandat
 - Echanges avec le notaire pour validation et mise en œuvre
 - Intervention possible en tant que mandataire ou en assistance du mandataire
- La médiation patrimoniale
 - Arbitrage amiable de conflits familiaux liés au patrimoine
 - Règlement de litiges avec l'administration fiscale
- L'assistance successorale
 - Règlement des contrats d'assurance vie
 - Exécution des testaments
 - Accompagnement des héritiers auprès du notaire
- L'accompagnement SCI
 - Aide à l'organisation de l'assemblée générale annuelle
 - Participation à l'assemblée générale
 - Elaboration du compte-rendu

L'assistance patrimoniale fait l'objet d'un devis d'honoraires